

ASSOCIATION FONCIERE DE WITTERSHEIM

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 février à 20h00, le Bureau, légalement composé, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Marc STEINMETZ, Président.

Date de convocation : 23 janvier 2025

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 7

Quorum : 4

Membres titulaires présents : Jean-Marc STEINMETZ Président, Christophe GASS, Fabien WIESER, Marc SCHNEIDER, Patrick NONNENMACHER et Rémi BURG

Membre suppléant présent : Justin STEINMETZ

Membre absent : Damien ROTHAN

Procuration : Damien ROTHAN donne procuration à Justin STEINMETZ

DELIBERATION N° AF_D_2025_13

Transmission électronique des actes au représentant de l'Etat – adhésion à @ctes

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1,

Considérant que les collectivités territoriales ont été sollicitées par l'Etat pour que les actes administratifs et les documents budgétaires soient désormais transmis par voie électronique en remplacement de la forme papier,

Considérant que l'Association Foncière de WITTERSHEIM souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Après discussion,

Le Bureau décide,

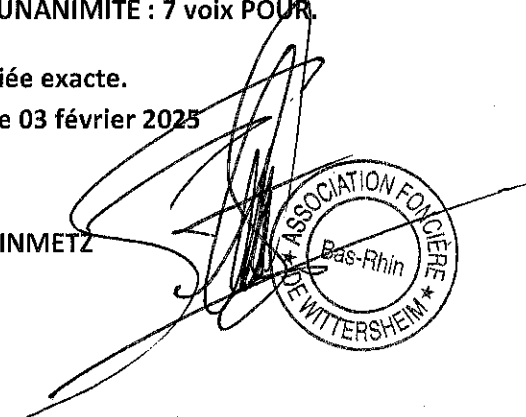
- de s'engager dans la télétransmission des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer un contrat ou une convention de souscription entre la commune et un opérateur homologué par le Ministère de l'Intérieur dit « opérateur de transmission »
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de souscription entre la collectivité et un prestataire de service pour la délivrance de certificats électroniques,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de du Bas-Rhin.

APROUVE A L'UNANIMITE : 7 voix POUR.

Décision certifiée exacte.

Wittersheim, le 03 février 2025

Le Président,
Jean-Marc STEINMETZ



Le secrétaire de séance,
Jean-Marc GISS

